



Communauté de Communes
du Pays de Mormal

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

PLANCHE A
VERSION APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du conseil
communautaire en date du 29/01/2020



Le président
Commune de ETH

AVERTISSEMENT

Selon le principe de prévention, l'attention des constructeurs et de l'ensemble des usagers du Plan Local d'Urbanisme intercommunal est attirée sur les phénomènes naturels marquant le territoire et susceptible d'affecter les zones :

- Le risque d'inondation par débordement encadré par le PPRi de l'Helpe Mineure, le PPRi de la Selle, le PPRi de l'Écaillon ou le PPRi de l'Aunelle et Hognou,
- Le risque d'inondation par débordement encadré par le PPRi de la Sambre,
- Le risque d'inondation par débordement encadré par le PPRi de la Rhonelle en cours d'élaboration,
- Le risque d'inondation par ruissellement,
- Le risque sismique modéré,
- Le risque d'affaissement lié aux cavités souterraines,
- Un aléa lié aux remontées de nappes (cf. carte du BRGM),
- Un aléa lié au retrait-gonflement des argiles.

Légende

- Aléa lié aux remontées de nappes
- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappes
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

4.1

Légende

Contexte

- Bâti
- Parcelles
- Cimetière
- Talwegs

Prise en compte des risques

- Zone soumise à un risque d'inondation par débordement ou ruissellement
- Zone encadrée par le PPRi (se reporter aux servitudes d'utilité publique en annexe)
- Coulées de boues avérées
- Zone potentiellement inondable
- Zone d'écoulement
- Axe routier favorisant le ruissellement urbain
- Cavité souterraine (point singulier)

Prise en compte des enjeux environnementaux

- Zone à dominante humide du SDAGE

Prise en compte des enjeux agricoles

Séjours d'exploitation selon leur régime sanitaire :

- Avec élevage - RSD
- Sans élevage


Autres dispositions réglementaires

- Espace boisé classé
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination

Typologie des zones

CCPM-Zonage-VS

- A : Zone agricole
- Ap : Secteur agricole paysager
- N : Zone naturelle
- Nb : Secteur naturel bocager
- UB : Zone urbaine mixte correspondant aux centres-bourgs ou aux faubourgs des pôles
- UC : Zone urbaine mixte correspondant aux périphéries
- 1AU : Zone à urbaniser à court ou moyen terme à dominante habitat



N°	Commune	Vocation	Bénéficiaire	Surface
1	Bry	Aménagement d'un trottoir	Commune	0,04
2	Bry	Réservoir d'eau incendie	Commune	0,13
3	Bry	Extension du cimetière	Commune	0,69
1	Bavay	Extension du cimetière	Commune	0,14
2	Bavay	Aménagement d'une aire de stationnement et d'une voie douce	Région	0,66
1	Hon Hergies	Extension du cimetière	Commune	0,46
1	Belligny	Extension du cimetière	Commune	0,18
1	Villers-Pot	Extension du cimetière	Commune	0,35
1	Hecquignies	Extension du cimetière	Commune	0,25
1	Maresches	Extension du cimetière	Commune	0,16
2	Maresches	Aménagement d'une aire de stationnement	Commune	0,6
3	Maresches	Aménagement d'une aire de stationnement	Commune	0,02
4	Maresches	Aménagement d'une aire de stationnement	Commune	0,02
5	Maresches	Aménagement d'une aire de stationnement	Commune	0,02
6	Maresches	Aménagement d'une aire de stationnement	Commune	0,05
7	Maresches	Aménagement d'une aire de stationnement	Commune	0,02
8	Maresches	Sécurisation du carrefour	Commune	0,03
9	Maresches	Mise en sécurité de la voie	Commune	0,04